Envoyé en préfecture le 20/06/2023
Reçu en préfecture le 20/06/2023
Publié le 20 JUIN 2023
ID : 085-200023778-20230615-DCB2023_05_13-DE

PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE AGGLOMÉRATION

RELEVE DE LA DECISION N° 2023 05 13

Prise par le Bureau de la Communauté d'Agglomération
Lors de sa réunion du 15 juin 2023
(*en application de la délibération du Conseil Communautaire en date du 30 juillet 2020 portant délégation de compétence au Bureau*)

L'an deux mille vingt-trois, le 15 juin, le Bureau du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 8 juin, s'est réuni à la Salle de Spectacles La Balise, à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Présents : François BLANCHET, Isabelle TESSIER, André COQUELIN, Kathia VIEL, Thierry FAVREAU, Xavier BERNARD (*en remplacement d'Isabelle DURANTEAU*), Yann THOMAS, Frédéric FOUQUET, Jean SOYER, Philippe MOREAU, Hervé BESSONNET, Laurent DURANTEAU, Lucien PRINCE, Dominique MALARY, Séverine BESSONNET, *Conseillère déléguée,* Nicole BOULINEAU, *Conseillère déléguée.*

Excusée : Isabelle DURANTEAU.

Multiplexe Aquatique : fermeture hivernale du bassin extérieur

Dans le cadre du Plan de sobriété énergétique du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, le bassin extérieur du Multiplexe Aquatique a été fermé au public du 7 novembre 2022 au 16 avril 2023.

Cette décision a permis une économie de 57 135 € décomposée comme suit :

- Economie sur la consommation de produits chimiques :

Economie de 3 Bouteilles chlore gazeux
Consommation PH+ réduite
Soit total de 3 925 € TTC (tarifs février 2023)

- Economie sur la consommation d'électricité : (pompes)

Réduction de 55 000 KWh (- 5% consommation annuelle)
Soit total de 18 500 € TTC (tarifs mars 2023)

- Economie sur la consommation de Gaz : (chauffage)

Réduction de 350 000 KWh (- 16% consommation annuelle)
Soit total de 32 200 € TTC (tarifs mars 2023)

- Economie sur eau : (apport d'eau neuve + évaporation)

Réduction de 800 m³ (- 4% consommation annuelle)
Soit total de 2 560 € TTC (tarifs novembre 2022)

Les membres du Groupe de Travail « Sports » ont débattu de ce sujet, lors de leur réunion du 30 mai 2023. Ils ont opté pour la fermeture du bassin extérieur du 6 novembre 2023 au 7 avril 2024.

Le Bureau Communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n° 2020-4-02 en date du 30 juillet 2020 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire et au Président,
Vu le projet de territoire adopté par délibération n° 2022 08 01 du 8 décembre 2022,
Vu le rapport,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 20/06/2023
Reçu en préfecture le 20/06/2023
Publié le 20 JUIN 2023
ID : 085-200023778-20230615-DCB2023_05_13-DE

DECIDE :

<u>Article 1</u> : d'approuver la fermeture du bassin sportif extérieur, à compter du 6 novembre 2023 jusqu'au 7 avril 2024, dans le cadre du Plan de sobriété énergétique ;

<u>Article 2</u> : de préciser qu'un arrêté de fermeture du bassin extérieur du multiplexe aquatique du 6 novembre 2023 au 7 avril 2024 sera édicté par Monsieur le Président du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Givrand, le 20 juin 2023

Le Président,

COMMUNAUTÉ d'AGGLOMERATION Pays Saint Gilles Croix de Vie 85800 GIVRAND

François BLANCHET

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 20 JUIN 2023
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 20 JUIN 2023

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.